



Le 29 septembre 2006  
Pour diffusion immédiate

## AVIS DE CIRCULATION

À compter du mardi 3 octobre et jusqu'au jeudi 5 octobre, la bretelle d'accès en direction est sur la route périphérique (direction nord) menant vers la route transcanadienne (direction est) sera fermée.

La fermeture temporaire est nécessaire pour permettre la construction d'une rampe dans le cadre du Projet d'agrandissement du canal de dérivation de la rivière Rouge.

Le public est donc avisé de choisir un autre itinéraire. Il y a deux choix possibles :

- prenez le boulevard Lagimodière en direction nord à partir de la route périphérique (RPGC n° 100), puis tournez en direction est à l'intersection du boulevard Lagimodière et de l'avenue Fermor (la route transcanadienne) avant la zone de construction;
- prenez trois des voies de contournement sur l'échangeur actuel de la RPGC n° 100 et de la route n° 1 (route transcanadienne) : tournez d'abord sur la voie de contournement en direction nord, puis sur la voie de contournement en direction ouest; quand vous allez vers l'ouest, tournez sur la voie de contournement en direction sud, puis finalement sur la voie de contournement en direction est.

On recommande au public de prêter attention aux panneaux de signalisation temporaires (déviations, avertissements, etc.) à proximité de la zone de construction.

De plus, afin de veiller à la sécurité des travailleurs de la construction et du public, la vitesse est limitée à 70 km/h sur les sites de construction du pont de la route transcanadienne et à 60 km/h dans les zones où les conducteurs passent à proximité des travailleurs et du matériel de construction.

La Commission du canal de dérivation du Manitoba et Infrastructure et Transports Manitoba vous remercient à l'avance de la prudence dont vous ferez preuve lorsque vous vous déplacerez à proximité du Projet d'agrandissement du canal de dérivation de la rivière Rouge. Ils vous remercient également de votre coopération et de votre patience au cours des travaux.

– 30 –

Personne-ressource : Ronuk Modha  
Commission du canal de dérivation du Manitoba  
204 945-4178, 204 945-4900, 204 793-3969 ou 1 866 356-6355